

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

Le jeudi trente mars deux mil vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Salle Polyvalente de la commune de PLAINE DE WALSCH, sous la présidence de Monsieur Roland KLEIN, Président, à la suite de la convocation adressée le 24/03/2023, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaients présents :

#### Délégués titulaires:

M-R APPEL, R. ASSEL, M. BACHET, F. BAUMANN, F. BECK, M-F BECKER, R. BIER, G. BURGER, M-V BUSCHEL, H. BLONDLOT, L. BOUDHANE, A. CHABOT, J-L. CHAIGNEAU, E. DENNY, F. DI FILIPPO, C. ETIENNE, G. FIXARIS, M. FROELICHER, C. GASSER, F. GAUTHIER, R. GILLIOT, M. HENRY, P. HERRSCHER, J. HICK, S. HOLTZINGER, J-L. HUBER, B. JACQUES, H. KAMALSKI, F. KLEIN, F. KLOCK, D. LERCH, G. LEYENDECKER, D. LOUTRE, A. LITTNER, N. MANGIN, D. MARCHAL, R. MARCHAL, P. MARTIN, F. MATHIS, P. MICHEL, Z. MIZIULA, L. MOALLIC, L. MOORS, B. PANIZZI, M. PELTRE, B. PIATKOWSKI, M. POIROT, J-J REIBEL, J-L. RONDOT, R. RUDEAU, J-Y. SCHAFF, M. SCHIBY, B. SIMON, P. SINTEFF, A. STAUB, C. THIRY, A. UNTEREINER, R. UNTERNEHR, J-M WAGENHEIM, S. WARNERY, J. WEBER, B. WEINLING, C ZIEGER

#### Délégués titulaires excusés :

N. BERBER, B. HELLUY, C. ARGANT, C. VIERLING

#### Délégués titulaires non excusés :

E. RIEHL, B. JENIE, A. GENIN, M. BARTEL, M. KLEINE, C. SIMERMAN, S. SCHITTLY, D. BERGER, P. KLEIN, F. BECKER, R. BOUR, H. MORQUE, C. BOUDINET, E. HOLTZCHERER, S. ERMANN, K. HERZOG, K. COLLINGRO, G. BAZARD, C. HENRY, E. KREKELS, F. KUHN, C. MARTIN, S HORNSPERGER, N. PIERRARD, M. ANDRE, J. BARTOLIK, B. KRAUSE

#### Délégués suppléants :

T. DUVAL, R. GASSMANN, M. BOJCZUK, G. ZINCK, P. MARCHAL, J-C SANDONATO

#### Procurations :

C. ERHARD à P. MARTIN, J-M MAZERAND à M. BACHET, J-L NISSE à G. BURGER, D. GEORGES à P. HERRSCHER, J-P JULLY à N. MANGIN, C. BENTZ à L. MOORS, A. CANFEUR à M-F BECKER, V. FAURE à B. PANIZZI, A. JEANDEL à H. KAMALSKI, A. MARTY à F. DI FILIPPO, P. SORNETTE à S. WARNERY, C. CHRISTOPHE à M. SCHIBY

#### Secrétaire de séance :

C. THIRY

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

## ORDRE DU JOUR

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

### DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

#### FINANCES

- 2023-27 Comptes administratifs et de gestion 2022 – Budgets Principal, SPAC, SPANC, Bâtiments, ZA, ZAC des Terrasses, Transport, Tourisme, Gemapi, Pépinière d'Entreprises
- 2023-28 Affectation des résultats 2022 aux budgets 2023 – Budgets Principal, SPAC, SPANC, Bâtiments, ZA, ZAC des Terrasses, Transport, Tourisme, Gemapi, Pépinière d'Entreprises
- 2023-29 Vote des taux de fiscalité directe locale 2023
- 2023-30 Vote des budgets 2023 – Budgets Principal, SPAC, SPANC, Bâtiments, ZA, ZAC des Terrasses, Transport, Tourisme, Gemapi, Pépinière d'Entreprises
- 2023-31 Subvention 2023 à l'Amicale du Personnel Municipal de SARREBOURG
- 2023-32 Subvention aux associations – Mars 2023

#### PATRIMOINE

- 2023-33 Cession de terrain du lotissement Artisar
- 2023-34 Mise en conformité du système d'assainissement de la commune de BARCHAIN – Echange de terrain (abroge la délibération 2022-95)

#### RESSOURCES HUMAINES

- 2023-35 Modification du tableau des effectifs – Création de poste : agent exploitation des ouvrages d'assainissement  
Suppression de postes – Mars 2023
- 2023-36 Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents : risques santé et prévoyance
- 2023-37 Recrutement de jeunes en service civique

#### FAMILLE – PETITE ENFANCE

- 2023-38 Relais petite enfance – Lieu d'accueil enfants-parents – Nouveaux locaux – Demande de subvention FEDER

#### GEMAPI

- 2023-39 GEMAPI – Versement d'indemnités de récolte

#### ASSAINISSEMENT

- 2023-40 Réalisation de curage de réseaux et d'ouvrages d'assainissement – Relance après déclaration sans suite – Attribution de l'accord cadre à bons de commande multi attributaires
- 2023-41 Versement indemnités de perte de récolte suite abatage arbres – Commune de FOULCREY

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2023-42 Bata – Création d'un atelier Laine – Demande de financement

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2023-43 Conception de l'aménagement d'un point de vue ou belvédère sur le territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine – Convention
- 2023-44 Réseaux de chaleur sur la zone d'activités des Terrasses de la Sarre – Servitudes de passage – Commune de SARREBOURG
- 2023-45 Fourniture et acheminement d'électricités et prestations associées – Territoire de la Moselle – Groupement de commandes
- 2023-46 Lancement d'études de faisabilité et de structure pour l'équipement photovoltaïque des bâtiments communautaires
- 2023-47 Trame Verte et Bleue Grand Est des Contreforts Vosgiens au Pays des Etangs – Appel à projets 2023 – Demande de soutien financier

#### HABITAT

- 2023-48 Exemplarité énergétique Moselle Sud – Fonds de concours d'aide à la rénovation de bâtiments publics des communes membres

#### CULTURE

- 2023-49 Convention de partenariat financier : programmation culturelle 2022– 2023 – Commune de SARREBOURG

#### DIVERS

**Monsieur Roland KLEIN :**

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je remercie Monsieur Didier LERCH, Maire de PLAINE DE WALSCH, de nous accueillir ce soir dans la salle polyvalente. Si nous sommes ici c'est parce que nous ne sommes pas encore propriétaires de la salle du Casino et aussi parce que cette salle vient tout juste d'être inaugurée et comme nous l'avions fait pour la commune de MOUSSEY mais c'est aussi l'occasion pour vous de découvrir la réalisation d'une de nos communes et Didier va nous expliquer qu'il est même allé plus loin au niveau notamment du partage de l'énergie.

**Monsieur Didier LERCH :**

Bienvenue à PLAINE DE WALSCH. Pour ceux qui ne connaissent pas PLAINE DE WALSCH, PLAINE DE WALSCH est un village de 640 habitants, il y en a peut-être qui connaissent par rapport à des choses qui se sont passées dans le siècle dernier. Je pense à deux choses : aux cars Ambry qui ont sillonné la Moselle pendant longtemps, ils sont originaires de PLAINE DE WALSCH et les nocturnes dont certains doivent connaître l'ancienne discothèque de PLAINE DE WALCH, qui a connu plusieurs noms : « Jupiter », « la Nuit des Temps », « Big Ben », etc... C'était par le passé ! Aujourd'hui nous sommes un paisible petit village qui essaye de se dynamiser comme il peut à travers nos associations et notamment une date approche, celle du 1<sup>er</sup> mai, il s'agit de la Fête du Hanneton, appelés ici les « Maikäfer » les hannetons en traduction, et cette année nous le fêtons le 30 avril par une brocante et un repas le soir. Vous êtes bien évidemment tous cordialement invités. Nous avons équipé cette salle d'un nouvel écran de 4 mètres et qui vous permettra de bien voir. Je vous parle également du chauffage : avant de rénover la salle qui a été inaugurée il y a 3 semaines, vous êtes quasiment les premiers occupants, nous avons préalablement installé une chaudière centrale biomasse à pellets pour chauffer 3 bâtiments : l'école, la mairie et la salle polyvalente. Nous avons monté un projet avec la Région, Climaxion plus précisément en partenariat avec la DETR, pour le financement de ce projet. Il n'y a pas d'encrassage mais il faut penser à vider le cendrier deux fois par an. Une application nous le rappelle mais il nous est arrivé de ne pas la consulter. Nous nous sommes fait avoir une fois, cela ne se reproduira plus. Vider le cendrier représente une brouette de cendres. Elle fonctionne aussi bien qu'une chaudière au fioul. Vous ne vous en occupez pas : c'est une chaudière équipée d'une vis sans fin qui gère l'apport des pellets. Je ne vais pas monopoliser la parole car je pense qu'il y a beaucoup de choses à l'ordre du jour. Je laisse le Président continuer la réunion.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Chantal THIRY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément aux articles L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/02/2023

Les Délégués Communautaires sont appelés à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 09/02/2023. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ledit procès-verbal.

\*\*\*\*\*

## DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT et en vertu de la délibération du 12/01/2017, Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire des décisions prises par délégation, à savoir :

N°	Objet	Entreprise	Montant HT	Date	Service
1	Bail commercial	DDT	Loyer annuel de 60 884,00 € H.T.		Patrimoine
2	Sous-traitance Galopin Marché Barchain	Galopin	10 268,50 €	07/02/2023	Assainissement
3	Avenant 1 Marché Accord-cadre études diag systèmes alimentation eau potable centrale achat	SAFEGE	€	07/02/2023	Assainissement
4	Avenant 1 Marché travaux restauration EICHMATT	SW ENVIRONNEMENT	33 337,75 €	10/02/2023	GEMAPI
5	Convention de mise à disposition d'immeubles ruraux à la SAFER	SAFER	€	13/02/2023	Assainissement
6	Avenant 1 Lot 7 Carrelage Micro crèche	MULTI SERVICES SARL	2 256,90 €	13/02/2023	Patrimoine
7	Provision semi budgétaire		475 000,00 €	14/02/2023	GEMAPI
8	Avenant 2 Lot 3 Micro crèche	KLEIN	10 620,04 €	16/02/2023	Patrimoine
9	Placement financier	DDFIP	7 000 000,00 €	27/02/2023	Direction générale
10	Annule et remplace DP 4-2023 Avenant 1 Tx Eichmatt	SW ENVIRONNEMENT	- 29 615,75 €	02/03/2023	GEMAPI
11	Versement d'une avance au Budget Tourisme 2023	Budget Principal	500 000,00 €	06/03/2023	Direction générale

**Monsieur Roland KLEIN :**

Je vais vous présenter préalablement le Rapport Social Unique 2021 qui est obligatoire. Il a été présenté au Comité Sociale Territorial le 9 mars dernier. C'est un rapport sur notre établissement et notamment par à notre gestion du Personnel. Nous avons 85 agents employés au 31/12/2021 avec 53 fonctionnaires dont 32 contractuels permanents. Le personnel est réparti de manière suivante : 44 % dans la filière administrative, 54 % dans la filière technique., 2 % pour la filière médico-sociale. 16 % relèvent de la catégorie A, 32 % de la catégorie B et 52 % de la catégorie C. La répartition par genre s'établit ainsi : une majorité de femmes, soit 54 %, et donc 46 % pour les hommes. On est bien au-delà de la parité ce qui n'est pas le cas dans notre Assemblée malheureusement. Concernant la pyramide des âges, la moyenne d'âge de nos agents est de 40 ans, nous avons encore relativement beaucoup de jeunes et c'est tant mieux. Les mouvements qui ont été recensés en 2021 représentent 11 arrivées d'agents et 39 départs qui représentent surtout les agents de la vaccination qui étaient temporairement avec nous et il s'agissait d'étudiants souvent qui ne restaient qu'un laps de temps. Les charges de personnel représentent 17,25 % des dépenses de fonctionnement pour 2021. Pour 2022 c'est 14 %. Cette baisse est due au personnel qui s'est occupé de la vaccination, bien que tout cela ayant été remboursé par l'ARS. Pour ce qui est des absences, il faut compter en moyenne 9 jours pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire avec un taux d'absentéisme médical de 2,47 % et pour les agents permanents c'est 1,95 %. Nous notons aussi 3 accidents du travail déclarés en 2021 et nous avons un travailleur handicapé employé sur un emploi permanent. Pour la formation : en 2021 57,6 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour et 156 jours de formation suivies par les agents notamment 64 % de la catégorie C. Concernant les relations sociales nous n'avons recensé aucun jour de grève en 2021.

Nous allons ensuite continuer et vous présenter 10 budgets que je vais vous présenter avec Monsieur Franck KLEIN, Vice-Président chargé des Finances. La totalité des budgets portent sur 81 801 178,00 € qui représente une progression non négligeable par rapport à l'an passé.

Le 1<sup>er</sup> budget c'est le Budget Principal. Monsieur Franck KLEIN va vous parler de la balance des comptes et notamment des comptes administratifs. En Commission des Finances est présenté une synthèse et qui vous indique sur quelle base nous vous présentons ces chiffres.

**Monsieur Franck KLEIN :**

Bonsoir chers collègues. Concernant le Budget Principal, sur les résultats d'exécution budgétaire nous avons en fonctionnement dépensé pour 22 500 595,03 € et en investissement 2 953 615,95 €. En recettes nous avons émis 23 034 823,87 € de titres et en investissement 3 228 227,62 € ce qui fait que les deux sections sont positives à la fin de l'année budgétaire. En y additionnant les résultats reportés on arrive à un résultat en fonctionnement positif de 3 429 964,72 € et en investissement 3 352 117,95 €. Si on y ajoute les restes à réaliser qui cette année sont négatifs en investissement à hauteur de 1 237 067,83, nos deux sections restent cependant positives, il n'y a donc pas lieu de faire et de proposer d'affectation de résultat. Les résultats finaux pour le budget s'élèvent à 3 429 964,72 € pour le fonctionnement et en investissement 3 352 117,95 €.

**Monsieur Roland KLEIN :**

Voici la présentation par article, section fonctionnement. Je vous fais part des grandes variations. Pour le 60612 en électricité, énergie, on avait 110 000,00 € prévus on a consommé 126 000,00 € et on prévoit 130 000,00 €. On a reçu des factures de Total Energie notre fournisseur et ils viennent de nous faire un avoir. Pour les carburants il y a une hausse également de 17 000,00 € on est passé à 23 000,00 € et on prévoit 25 000,00 €. Le 611 - contrats de prestation de service – 250 000,00 € était prévus, on a dépensé 182 804,00 €, on prévoit donc 200 000,00 €. Il s'agit pour l'essentiel des frais de portage de repas donc la fourniture notamment : 145 000,00 €, ce n'est pas neutre. Et le reste c'est ce qui est payé pour les logiciels JVS et à Freshmiles pour les bornes de rechargement électriques. Pour le 61521 – Terrains – 9 000,00 € étaient prévus, nous en avons dépensé 57 000,00 € et nous prévoyons donc 45 000,00 €. Il s'agit là de l'entretien des espaces verts qui était, auparavant, imputé ailleurs.

Puis au 617 – Etudes et recherches – nous avions prévus 260 000,00 € et on constate une dépense de 77 931,00 €. Les études climat mettent du temps à se mettre en place mais on y a intégré les travaux menés actuellement pour la revalorisation de la filière cuir et l'OPAC qu'on a lancé, la programmation de l'amélioration de l'habitat, le schéma cyclable, sont toujours en étude.

Le 6226 – Honoraires – présente 45 000,00 € prévus, 69 000,00 € payés et 50 000,00 € de prévision. C'est notamment les dépenses engagées envers Monsieur KERGOAT pour la Cristallerie de Vallerysthal.

Le 6238 – Divers – 100 000,00 € étaient prévus, nous n'y prévoyons plus rien, il s'agissait de la vaccination.

Le 6281 – Concours divers – Il s'agit de cotisations pour lesquelles nous avions prévu 300 000,00 € et nous avons dépensé 281 000,00 €. On prévoit 300 000,00 € pour le fonctionnement de la Maison de l'Emploi (91 100,00 €), Moselle TV (50 000,00 €), la Mission Locale (24 000,00 €), Moselle Fibre (34 000,00 €), MATEC (16 000,00 €) et Moselle Attractivité (68 000,00 €).

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 930 000,00 € et il a été dépensé 1 442 650,00 € et nous prévoyons 1 706 000,00 €.

Concernant le Personnel, il s'agit là du personnel en place au sein de la CCSMS mais également du règlement de vos agents qui œuvrent autour de nos lagunes. La rémunération principale est de 1 669 915,00 € prévu, il a été versé 1 624 952,00 € et on prévoit 1 735 615,00 €. Cela représente pour 2023 14 % des dépenses de fonctionnement pour 85,85 équivalent temps plein. Il faut y compter le personnel qui va s'ajouter cette année à notre effectif : le coordinateur CLS, financé par le Pays de Phalsbourg et par l'Agence Régionale de Santé à 50 %, depuis le 1<sup>er</sup> février Madame Hélène PERRIN qui occupe le poste le poste de développement durable/plan climat et nous prévoyons le retour de Madame Nisrine GASS le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Il faut savoir que nous avons 8 postes qui sont totalement financés et aidés par l'Etat, souvent par l'ADEME, mais aussi par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Pour les atténuations de produit on avait prévu 11 521 089,00 € et il a été dépensé 11 820 979,00 € et nous prévoyons 12 238 088,00 €. Une grande partie est versée au PETR/gestion des déchets, dont une évolution est à remarquer : de 4 072 000,00 € en 2022 et il est prévu 4 367 000,00 €. Augmentation qui malheureusement sera certainement insuffisante, due notamment au renouvellement du marché. Nous venons de renouvellement le traitement du tri et recyclables avec une augmentation de 15 %. Bien entendu, tous les marchés subissent une augmentation au niveau de la révision des prix et portent tous sur l'énergie.

Une autre grosse partie des dépenses est le reversement des attributions de compensation. Il était prévu 7 058 000,00 € et nous renouvelons cette somme pour 2023.

Le reversement de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité pour 400 000,00 €. Ce versement est tout à fait nouveau. L'an dernier c'était une année intermédiaire pour 296 000,00 €, c'est que nous touchons des fournisseurs et que nous reversons aux communes en dehors de REDING et de SARREBOURG qui la perçoivent directement.

Les dépenses imprévues s'élèvent à 541 323,94 €. Un virement à la section d'investissement est prévu d'un montant 1 500 000,00 € en autofinancement qui nous évitera de faire appel à un emprunt.

Les opérations d'ordre, notamment les dotations aux amortissements pour 2 000 000,00 €. Il a été dépensé 1 708 000,00 €. Sur les autres charges de gestion courante il s'agit surtout du SDIS auquel nous contribuons à la place des communes à hauteur de 1 127 000,00 € (déduit des attributions de compensation). Le SDIS a besoin de plus d'argent puisque le Département doit désormais se prémunir des risques d'incendie en forêt alors qu'il fut un temps les camions forestiers dont ils étaient dotés ont été bradés et maintenant il faut à nouveau en acquérir.

La contribution aux organismes de regroupement était prévue à hauteur de 300 000,00 €, 257 000,00 € dépensés et 382 000,00 € de nouvelle inscription. Il s'agit essentiellement de ce qui est versé au PETR, pour son fonctionnement ainsi que pour le Plan Alimentaire territorial, la réserve de Biosphère et pour le fonctionnement de notre Syndicat Mixte Zone Grands Horizons.

Les charges financières, notamment les intérêts s'élèvent à 140 000,00 €. Les charges exceptionnelles, les titres annulés et les reversements aux budgets annexes se montent à 1 380 000,00 € (Tourisme : 870 000,00 € ; Assainissement collectif : 200 000,00 € ; Transport : 250 000,00 € et la Pépinière : 60 000,00 €).

Les dotations pour risques et charges s'élèvent à 1 000 000,00 €.

Ce qui nous fait un budget global de fonctionnement de 25 292 983,00 € prévus, réalisé 22 500 595,00 € et nous prévoyons une augmentation à hauteur de 27 000 000,00 €. Le budget portera sur 27 544 671,00 €.

S'il n'y a pas de questions je passe aux recettes. On va retrouver les mêmes chiffres pour avoir l'équilibre par rapport aux dépenses. L'excédent d'exploitation reporté de 2 895 735,00 € en 2022 que nous n'avons pas consommé. Ainsi l'excédent reporté s'élèvera pour 2023 à 3 429 964,72 €.

Les amortissements des subventions se portent à 450 000,00 €, nous avons prévu 475 000,00 € en 2022. Mais nous n'avons réalisé que 429 000,00 €. Il y a des redevances des ventes de produits fabriqués de 20 000,00 € c'est ce qui provient des gens du voyage. La redevance d'ordures ménagères pour 4 0545 000,00 € prévus, 4 072 740,00 € réalisés, et nous prévoyons 4 367 000,00 € pour 2023. Il y a également des recettes des budgets annexes qui versent leur contribution pour ce qui est du personnel : 1 814 386,00 € prévus, 1 708 803,00 € perçus et nous prévoyons 1 955 000,00 €. Terre d'O nous reverse 34 000,00 € qui n'est pas en rapport avec le salaire de la chargée de mission mais à la longueur de la berge et à la population.

Le portage de repas s'élève à une recette de 135 000,00 €. Un delta par rapport au coût est à signaler : 170 000,00 €, nous prévoyons 170 000,00 € en 2023. Une augmentation d'environ 1,50 € par repas a été appliquée par l'ESAT, il faudra, lors d'un prochain conseil revoir le tarif.

Pour les impôts et taxes, la taxe foncière et d'habitation augmentent et étaient prévues à 4 930 000,00 € au budget en 2022, on a perçu 5 086 000,00 €. Il sera donc prévu 5 334 000,00 € comprenant les 1,7 % d'augmentation des bases.

Cotisation sur les valeurs ajoutées : prévu 2 284 205,00 € et on prévoit 2 300 000,00 € cette année.

Taxe sur les surfaces commerciales : 812 629,00 € étaient prévus, il a été perçu 914 350,00 € et on prévoit 887 855,00 €.

La taxe de séjour : 1 500 000,00 € prévus, 1 548 023,00 € perçus. Il est prévu 1 600 000,00 €.

La dotation de compensation des groupements de communes s'élève à 1 226 300,00 €, on prévoit 1 200 000,00 €. La Région verse aussi 38 000,00 € (financement du Contrat Local de Santé, contrat territorial avec la CAF et Sarhabitat), il est donc prévu 40 000,00 € cette année. L'Etat contribue par le biais de la CAF, l'ADEME, la Caisse Régionale de Santé à hauteur de 221 000,00 €, il est donc prévu 250 000,00 € (pour Maison France Services, les opérations menées pour les entreprises au niveau du Contrat d'Orientations Territorial, du Tourisme et du Développement Durable et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour Gémapi).

S'il n'y a pas de questions sur la partie des dépenses et recettes de fonctionnement du Budget Principal, nous allons passer à la partie investissements.

Il était prévu en investissements 7 905 000,00 €, il a été dépensé 2 953 000,00 €, 1 971 000,00 € de restes à réaliser et nous proposons 8 093 000,00 € de travaux complémentaires pour un total de 10 065 000,00 € que l'on retrouve en recettes. Cette somme recense les remboursements du capital des emprunts.

Le compte 27633 c'est l'aide à l'immobilisation d'entreprises. Prochainement vous sera donné le bilan de 2022 de cette opération menée avec le Département.

Remboursement des emprunts des budgets annexes : 350 000,00 € en recettes et on prévoit 750 000,00 € en 2023.

Pour ce qui est des différentes opérations, nous allons vous les projeter.

Monsieur Franck KLEIN présente les comptes administratifs.

## 2023-27 COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2022 - BUDGETS PRINCIPAL, SPAC, SPANC, BATIMENTS, ZA, ZAC DES TERRASSES, TRANSPORT, TOURISME, GEMAPI ET PEPINIERE D'ENTREPRISES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L2121-31, L2121-14 et D2343-5, Monsieur Roland KLEIN, Président, présente les comptes administratifs 2022 des budgets « Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments », « Zones d'Activités », « ZAC des Terrasses », « Transport », « Tourisme », « GEMAPI » et « Pépinière »

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire, hors la présence du Président :

- Entendent et arrêtent les comptes de gestion 2022 des budgets « Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments », « Zones d'Activités », « ZAC des Terrasses », « Transport », « Tourisme », « GEMAPI » et « Pépinière ».
- Adoptent les comptes administratifs 2022 des budgets « Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments », « Zones d'Activités », « ZAC des Terrasses », « Transport », « Tourisme », « GEMAPI » et « Pépinière ».

Budget Principal	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	22 500 595,03 €	23 034 823,87 €	<b>534 228,84 €</b>
Section d'Investissement	2 953 615,95 €	3 228 227,62 €	<b>274 611,67 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 81    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

Budget Assainissement Collectif	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	5 589 695,75 €	6 142 799,21 €	<b>553 103,46 €</b>
Section d'Investissement	6 366 248,08 €	12 128 209,45 €	<b>5 761 961,37 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 80    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 1

Budget Assainissement non Collectif	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	64 993,82 €	63 525,82 €	<b>-1 468,00 €</b>
Section d'Investissement	9 735,66 €	48 933,27 €	<b>39 197,61 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 81    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

Budget Bâtiments	Dépenses	Recettes	Solde
Section de Fonctionnement	3 369 866,87 €	4 822 639,06 €	<b>1 452 772,19 €</b>
Section d'Investissement	3 180 937,72 €	3 175 819,17 €	<b>-5 118,55 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 81    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

<b>Budget Zones d'Activités</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	1 422 144,67 €	1 486 985,20 €	<b>64 840,53 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	1 388 949,20 €	1 380 243,92 €	<b>-8 705,28 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 81    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

<b>Budget ZAC des Terrasses</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	- €	- €	<b>0,00 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	- €	17 018,00 €	<b>17 018,00 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 81    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

<b>Budget Transport</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	1 038 016,44 €	1 036 051,00 €	<b>-1 965,44 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	25 087,00 €	62 328,42 €	<b>37 241,42 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 81    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

<b>Budget Tourisme</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	1 052 007,55 €	1 059 633,82 €	<b>7 626,27 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	438 763,16 €	227 152,16 €	<b>-211 611,00 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 81    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

<b>Budget GEMAPI</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	1 107 706,07 €	896 721,71 €	<b>-210 984,36 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	30 140,65 €	354 987,55 €	<b>324 846,90 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 81    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

<b>Budget Pépinière</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	273 807,84 €	264 801,93 €	<b>-9 005,91 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	115 402,27 €	84 234,82 €	<b>-31 167,45 €</b>

Résultats du vote : VOTANTS : 81    POUR : 81    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0

**2023-28 AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AUX BUDGETS 2023 - BUDGETS PRINCIPAL, SPAC, SPANC, BATIMENTS, ZA, ZAC DES TERRASSES, TRANSPORT, TOURISME, GEMAPI ET PEPINIERE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L2121-31, L2121-14 et D2343-5, Monsieur Roland KLEIN, Président, présente les comptes administratifs 2022 des budgets « Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments », « Zones d'Activités », « ZAC des Terrasses », « Transport », « Tourisme », Gemapi » et « Pépinière »,

Vu les résultats antérieurs reportés,

Vu les résultats d'exercice 2022 constatés dans les comptes administratifs et de gestion,

Vu les états des dépenses et des recettes engagées et restant à réaliser,

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission des Finances, procède à l'affectation des résultats suivants :

**Budget « Principal » :**

Le Président présente le résultat 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2022	22 500 595,03 €	23 034 823,87 €	534 228,84 €
	Résultat 2021 reporté	/	2 895 735,88 €	2 895 735,88 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>3 429 964,72 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2022	2 953 615,95 €	3 228 227,62 €	274 611,67 €
	Résultat 2021 reporté	/	3 077 506,28 €	3 077 506,28 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>3 352 117,95 €</b>
	Restes à réaliser	1 971 680,00 €	734 602,17 €	-1 237 077,83 €
	<b>Besoin net de la section d'investissement</b>			<b>0,00 €</b>

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2022 au Budget Principal 2023 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement reporté** » la somme de **3 429 964,72 €**
- à la ligne 001 « **excédent d'investissement reporté** » la somme de **3 352 117,95 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 82	POUR : 82	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Budget « Assainissement Collectif » :**

Le Président présente le résultat 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2022	5 589 695,75 €	6 142 799,21 €	553 103,46 €
	Résultat 2021 reporté	/	112 133,43 €	112 133,43 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>665 236,89 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2022	6 366 248,08 €	12 128 209,45 €	5 761 961,37 €
	Résultat 2021 reporté	-1 842 203,22 €	/	-1 842 203,22 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>3 919 758,15 €</b>
	Restes à réaliser	4 449 122,82 €	4 398 113,20 €	-51 009,62 €
	<b>Besoin net de la section d'investissement</b>			<b>0,00 €</b>

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2022 au Budget Assainissement Collectif 2023 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement reporté** » la somme de **665 236,89 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 82	POUR : 82	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### **Budget « Assainissement non Collectif » :**

Le Président présente le résultat 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2022	64 993,82 €	63 525,82 €	-1 468,00 €
	Résultat 2021 reporté	/	8 339,63 €	8 339,63 €
	Résultat à affecter			6 871,63 €

Section d'investissement	Exercice 2022	9 735,66 €	48 933,27 €	39 197,61 €
	Résultat 2021 reporté	-44 753,27 €	/	-44 753,27 €
	Résultat à affecter			-5 555,66 €
	Restes à réaliser	1 000,00 €	6 555,66 €	5 555,66 €
	Besoin net de la section d'investissement			- 0,00 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2022 au Budget Assainissement non Collectif 2023 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement** reporté » la somme de **6 871,63 €**
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **5 555,66 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 82	POUR : 82	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

### **Budget « Bâtiments » :**

Le Président présente le résultat 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2022	3 369 866,87 €	4 822 639,06 €	1 452 772,19 €
	Résultat 2021 reporté	/	166 214,14 €	166 214,14 €
	Résultat à affecter			1 618 986,33 €

Section d'investissement	Exercice 2022	3 180 937,72 €	3 175 819,17 €	-5 118,55 €
	Résultat 2021 reporté	/	486 885,92 €	486 885,92 €
	Résultat à affecter			481 767,37 €
	Restes à réaliser	72 000,00 €	0,00 €	-72 000,00 €
	Besoin net de la section d'investissement			0,00 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2022 au Budget Bâtiments 2023 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement** reporté » la somme de **1 618 986,33 €**
- à la ligne 001 « **excédent d'investissement** reporté » la somme de **481 767,37 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 82	POUR : 82	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Budget « Zones d'Activités » :**

Le Président présente le résultat 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2022	1 422 144,67 €	1 486 985,20 €	64 840,53 €
	Résultat 2021 reporté	/	365 212,71 €	365 212,71 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>430 053,24 €</b>

Section d'investissement	Exercice 2022	1 388 949,20 €	1 380 243,92 €	-8 705,28 €
	Résultat 2021 reporté	-1 380 243,92 €	/	-1 380 243,92 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>-1 388 949,20 €</b>
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Besoin net de la section d'investissement</b>			<b>-1 388 949,20 €</b>

Il rappelle que depuis 2021 le budget ZA est soumis à une comptabilité de stocks, par conséquent il ne peut y avoir d'affectation des résultats au compte 1068, cette opération étant réservée aux comptabilités patrimoniales. Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2022 au Budget Zones d'Activités 2023 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement reporté** » la somme de **430 053,24 €**
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement reporté** » la somme de **1 388 949,20 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 82	POUR : 82	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Budget « Zone d'Activité des Terrasses » :**

Le Président présente le résultat 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat 2021 reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>0,00 €</b>

Section d'investissement	Exercice 2022	0,00 €	17 018,00 €	17 018,00 €
	Résultat 2021 reporté	-317 018,00 €	/	-317 018,00 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>-300 000,00 €</b>
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Besoin net de la section d'investissement</b>			<b>-300 000,00 €</b>

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2022 au Budget ZAC des Terrasses 2023 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **résultat de fonctionnement reporté** » la somme de **0,00 €**
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement reporté** » la somme de **300 000,00 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 82	POUR : 82	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Budget « Transport » :**

Le Président présente le résultat 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2022	1 038 016,44 €	1 036 051,00 €	-1 965,44 €
	Résultat 2021 reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>-1 965,44 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2022	25 087,00 €	62 328,42 €	37 241,42 €
	Résultat 2021 reporté	-132 050,84 €	/	-132 050,84 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>-94 809,42 €</b>
	Restes à réaliser	12 000,00 €	0,00 €	-12 000,00 €
	<b>Besoin net de la section d'investissement</b>			<b>-106 809,42 €</b>

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2022 au Budget Transport 2023 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **déficit de fonctionnement** reporté » la somme de **1 965,44 €**
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **94 809,42 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 82	POUR : 82	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

**Budget « Tourisme » :**

Le Président présente le résultat 2022 :

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Section de fonctionnement</b>	Exercice 2022	1 052 007,55 €	1 059 633,82 €	7 626,27 €
	Résultat 2021 reporté	/	189 311,80 €	189 311,80 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>196 938,07 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2022	438 763,16 €	227 152,16 €	-211 611,00 €
	Résultat 2021 reporté	/	139 540,74 €	139 540,74 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>-72 070,26 €</b>
	Restes à réaliser	255 000,00 €	318 200,00 €	63 200,00 €
	<b>Besoin net de la section d'investissement</b>			<b>-8 870,26 €</b>

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2022 au Budget Tourisme 2023 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement** reporté » la somme de **188 067,81 €** (196 938,07 € - 8 870,26 €)
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **72 070,26 €**
- à la ligne 1068 « **affectation aux réserves** » la somme de **8 870,26 €**

Résultats du vote : 

VOTANTS : 82	POUR : 82	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------